

Réforme de l'École : l'Inspection générale fait le point



Sous la plume d'Odile Roze, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, et de Philippe Claus, inspecteur général de l'Éducation nationale, les Inspections générales ont publié une note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire. Elle détaille ce qui, de leur point de vue, est à mettre à l'actif des changements intervenus dans cette « année exceptionnelle de réforme » qui a cumulé nouveaux programmes, généralisation de l'aide individualisée, modification du service et des règles de mouvement, nouvelle semaine scolaire et appel à la participation volontaire des enseignants à des activités rémunérées hors temps scolaire.

« Le bilan est largement positif », estiment les rapporteurs, et la réforme doit être poursuivie, améliorée qualitativement pour mieux mettre en cohérence l'aide aux élèves en difficulté, l'évaluation, le pilotage pédagogique, l'organisation du temps scolaire et l'évolution du rôle du directeur et du statut de l'école.

Le bilan des mesures

La généralisation de la semaine de quatre jours semble cependant poser problème, sans qu'une solution globale à court terme ne semble pouvoir être trouvée : le « resserrement du temps » renforce la fatigue des élèves et des enseignants, réduit les possibilités de rencontrer les parents ou de se concerter entre enseignants. On manque de temps pour faire le programme dans les 140 jours prévus. Le rapport recommande donc de prendre en considération l'hypothèse de neuf demi-journées de classe.

Les soixante heures d'aide personnalisée ont un bilan positif, mais « l'étude des effets sur la réussite des élèves nuance cette appréciation ». L'accompagnement des enseignants par

les IEN a été centré sur la mise en place administrative. Les enseignants ont fait preuve de « créativité », se concentrant sur le français, les mathématiques et la méthodologie, mais les « finalités de l'aide personnalisée n'ont pas toujours fait l'objet d'une réelle réflexion. On a privilégié la "remédiation" à l'anticipation ». Si l'aide a amélioré des comportements d'élèves, « les effets sur les apprentissages et les acquis sont plus difficiles à mesurer », même si les « ajustements rapides » pour les élèves « ayant besoin d'un coup de pouce » sont jugés efficaces. La distinction entre l'aide personnalisée et la prise en charge des élèves « en grande difficulté » par le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) engendre de la « confusion », renforcée par l'empilement de différents « projets » à mettre en œuvre (PPRE, projet d'aide spécialisée, projet d'aide individualisée...). « Il ne devrait plus y avoir qu'un seul projet d'aide pour un élève, articulant les diverses prises en charge » écrivent en gras les auteurs...

Enfin, les rapporteurs ont été déçus par le « manque de mise en relation des résultats aux évaluations (CE1 et CM2) et les contenus de l'aide personnalisée », « piste de travail pour les IEN ».

L'accompagnement éducatif

Concernant spécifiquement l'éducation prioritaire, ce dispositif semble être mis en place avec une grande diversité. Du fait de l'aide personnalisée placée le soir, ou des activités déjà organisées par les municipalités et les associations, les opportunités sont réduites, d'autant plus qu'il faut organiser les temps de réunions institutionnelles ou professionnelles. De plus, la « légitimité » de l'Éducation nationale ne va pas de soi, sur un secteur qui s'était organisé « jusqu'à présent sans elle », et

pour lequel l'offre déjà disponible est souvent pléthorique.

Le rapport réclame une mise à plat : « Il reste que le besoin d'une réorganisation de l'ensemble des interventions, celles des enseignants et celles des intervenants extérieurs n'a pas réellement été pris en compte. On retrouve ici la même problématique que sur le temps scolaire. L'idéal voudrait que l'articulation des dispositifs offerts sur le hors temps scolaire soit précédée d'une meilleure articulation entre l'enseignement dans le temps scolaire *stricto sensu* et ces dispositifs, dans le cadre d'une semaine équilibrée ». Cette question s'inscrit dans la réflexion globale sur l'organisation de la semaine scolaire.

L'organisation de l'École en question

Les observations du rapport ne se contentent pas d'en rester à la manière dont s'articulent les différentes mesures de la réforme de l'enseignement primaire. Pour les auteurs, « le besoin d'inscrire la réforme de l'enseignement primaire dans un cadre institutionnel plus solide est manifeste ». Le rôle du directeur doit être élargi, et les écoles doivent être dotées d'un statut. « La position du directeur en coordonnateur de ses pairs n'est pas facile », la gestion du temps et des espaces scolaires se complique. La création d'un établissement public d'enseignement primaire (EPEP) « donnerait aux inspecteurs un relais au sein de l'école sur les questions d'organisation et d'administration et permettrait de retrouver du temps pour le pilotage pédagogique et l'encadrement personnalisé des enseignants ». ■

L'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) et l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR)

sont deux corps placés sous l'autorité directe du ministre. Leurs membres exercent des fonctions d'expertise, d'encadrement et d'évaluation, notamment en mettant en œuvre un programme de travail fixé par le ministre, au sein de « groupes permanents et spécialisés » (IGEN) ou de « groupes territoriaux » (IGAENR). Les rapports réalisés sont souvent communs entre les deux corps, notamment le *Rapport annuel* publié à La Documentation française depuis 1989.

Le rapport des Inspections générales sur la réforme de l'École :

<http://media.education.gouv.fr/file/2009/16/8/reforme-enseignement-primaire_118168.pdf>

Le site des Inspections générales :

<<http://www.education.gouv.fr/pid75/les-inspections-generales.html>>